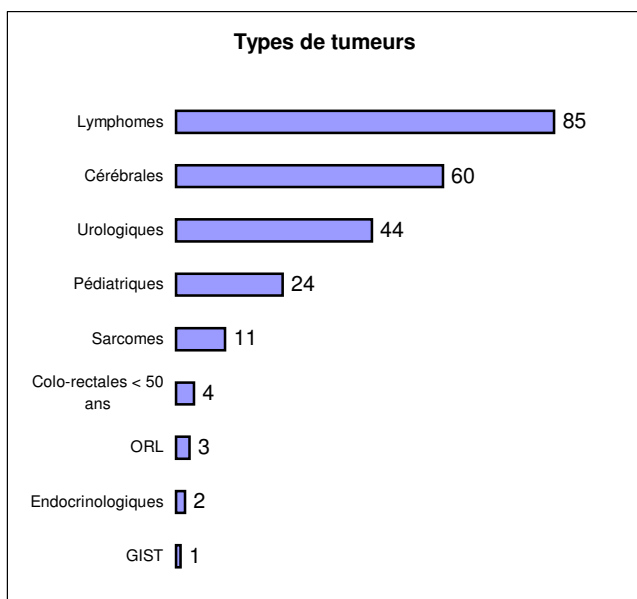


Tumorothèque régionale de Franche-Comté : bilan de l'année 2006

Activité

Pour l'année 2006 nous avons reçus 234 prélèvements.



A prélever

Les lymphomes, sarcomes, tumeurs cérébrales, tumeurs colo-rectales (avant 50 ans ou antécédents familiaux), GIST, adénocarcinomes broncho-pulmonaires et les tumeurs pédiatriques.

Réseau

L'intégration des laboratoires d'anatomopathologie du CH Belfort-Montbéliard est effective depuis la fin de l'année 2006. La prochaine étape est l'intégration des laboratoires privés au réseau. Un kit permettant l'envoi des prélèvements dans les conditions nécessaire est fourni par la tumorothèque régionale. Ce kit est notamment constitué de 2 tubes de RNA-later, d'une enveloppe pré affranchie et des documents nécessaire à l'envoi des prélèvements (information patient et feuille d'acheminement).

Biologie moléculaire

12 prélèvements ont été utilisés pour des analyses en biologie moléculaire à visée diagnostic.

Procédure interne (CH Belfort-Montbéliard et CHU)

- 1- Le préleveur informe le patient et recueille sa non-opposition. Cette feuille est à signer seulement par le médecin.
- 2- Le préleveur place le prélèvement dans un champ stérile puis dans la glacière spécifique et l'envoie au service d'anatomopathologie avec la feuille d'acheminement.
- 3- Le personnel procède à l'acheminement ;
- 4- Le pathologiste prend en charge le prélèvement : échantillonnage – lame miroir – congélation.

Procédure externe

- 1- Le préleveur informe le patient et recueille sa **non-opposition**. Cette feuille est à signer seulement par le médecin..
- 2- Le préleveur contacte le pathologiste.
- 3- Le pathologiste prélève un fragment non nécrosé de **tissu tumoral** et un fragment de **tissu sain** et les placent chacun dans un tube de **RNASafer®** moins de 30 min. après le prélèvement.
- 4- Le pathologiste fait une « lame miroir » à partir du bloc d'inclusion.
- 5- Le pathologiste renseigne la feuille d'acheminement.
- 6- Le pathologiste envoie les tubes de RNASafer®, la feuille d'acheminement, la feuille de non-opposition puis le compte rendu et les lames miroirs à la tumorothèque régionale.

Information et non-opposition du patient

Cette feuille est à remplir et signer uniquement par le médecin préleveur. Celui-ci doit alors informer oralement et remettre le document au patient qui exprime sa non-opposition à l'utilisation en dehors du cadre des soins des prélèvements réalisés. Attention : un double doit figurer dans le dossier médical du patient et un triple est transmis à la tumorothèque.

Contact

Valérie Rossignol ou Franck Monnier par téléphone au 03 81 66 82 90 ou par mail à cette adresse : tumorothèque@chu-besancon.fr.

Pr B. Kantelip

Responsable de la tumorothèque régionale